



Romorantin-Lanthenay, le 18 janvier 2026

Invitation à l'Assemblée Générale ordinaire de la S.F.O.CVL.

Madame, Monsieur,

Nous avons également l'honneur de vous inviter à participer à l'**Assemblée Générale** ordinaire (AGo) annuelle qui se tiendra le :

**Dimanche 25 janvier 2026 à 11h00
à l'Observatoire Loire, Parc des Mées,
Levée de la Loire,
41260 La Chaussée-St-Victor**

Ordre du jour :

1. Accueil et émargement de la liste des présents et des pouvoirs donnés (11h00-11h15)
2. Rapport moral du Président (15mn)
3. Rapport d'activités 2025 présenté par la secrétaire (15 mn)
4. Vote du quitus sur le rapport d'activités
5. Rapport financier 2025 présenté par le trésorier (15 mn)
6. Vote du quitus sur le rapport financier
7. Renouvellement de 6 membres du conseil d'administration sur les 9 postes actuels occupés, 2 autres étant vacants.

Les 6 administratrices et administrateurs sortants cette année sont :

Annette FLUNEAU (secrétaire), Marie-Hélène GERVAIS (administratrice), Martine HERGIBO (administratrice), Bruno RIOTTON-ROUX (président), Gérard THEVEAU (trésorier), Jean-Louis BOURSIER (trésorier adjoint).

Parmi ceux-ci seule Annette FLUNEAU souhaite candidater à nouveau au Conseil d'administration.

Après avoir informé l'ensemble de adhérents par courrier et avoir fait des appels à candidatures, à ce jour, 3 personnes se portent candidates au Conseil d'administration :

Emilie LAFRANCE (Lailly en Val 45), Nathalie SASSIER (Saint-Aignan 41), Florian BONNET (nouvel adhérent du 37).

Toute autre personne qui souhaite candidater aux postes de membre du Conseil d'Administration peut se faire connaître auprès de Annette FLUNEAU (secrétaire, annette.fluneau@wanadoo.fr) et de Bruno RIOTTON-ROUX (président, sfocvl2021@mail.fr) au plus tard à l'ouverture de l'Assemblée générale.

8. Mise en place du nouveau conseil d'administration et désignation du nouveau bureau et élection du représentant de la SFO-CVL au CA de la FFO.
9. Programme des activités 2026, notamment des manifestations et activités qui nécessitent des permanences (30mn)
10. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas participer à cette AGO, vous avez la possibilité d'approuver ou pas les rapports d'activités et financier, de voter pour les candidat(e)s au Conseil d'administration **soit** en donnant pouvoir à un(e) adhérent(e) à la SFOCVL de votre choix, **soit** de voter par correspondance (enveloppes non fournies)

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation 2025 et les nouveaux membres ayant acquitté normalement leur cotisation 2026 à l'ouverture de cette AG, peuvent participer aux élections prévues ce jour. Le règlement de la cotisation pourra se faire sur place avant l'émargement.

A l'issue de cette Assemblée générale, vers 12h30, nous aurons le plaisir de vous inviter à partager ensemble une raclette prise en charge par la SFOCVL.

Pour mettre en place ce repas convivial, je vous demande bien vouloir faire part de votre présence à Annette FLUNEAU (annette.fluneau@wanadoo.fr ou 06.08.91.05.56).

Pour ceux qui le souhaitent, vous êtes cordialement invités à assister au Conseil d'administration qui se déroulera de 10h00 à 11h00 à la même adresse.

En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi nous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Le président de la SFOC-VL
SIGNÉ

Bruno RIOTTON-ROUX

- Extrait du Règlement intérieur

« Article 4 : Vote par correspondance

Pour être valablement exprimé, un vote par correspondance doit être effectué à l'aide du bulletin de vote joint à la convocation. Ce dernier sera cacheté dans une première enveloppe vierge qui sera insérée dans une deuxième enveloppe d'expédition, annotée avec la motion « vote », le nom et le numéro de membre et / ou de membres associés de l'association. Elle sera envoyée à l'adresse stipulée dans la convocation et devra parvenir 24 heures avant la date de tenue de l'assemblée générale.

Ces enveloppes ne seront décachetées que le jour de l'assemblée générale que si les membres votant ne sont pas physiquement présents à la dite assemblée.

Chaque membre absent ne peut faire parvenir qu'un seul formulaire de vote.

Il est mis en place la possibilité d'un vote électronique. Celui-ci est instauré pour permettre au maximum des adhérents de s'exprimer sur des sujets importants à la vie de l'association. Le recours au vote électronique et ses modalités sont l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

Le recours au vote électronique est de fait, après consultation du bureau, lorsque des événements extra ordinaires (crise sanitaire, conditions météorologiques, etc) ne peuvent permettre à tous les adhérents de se déplacer normalement pour assister à une AG ou AGE. Dans ce cas tous les documents permettant à chacun de se faire son opinion sont transmis dans les 15 jours qui précèdent la date et heure d'échéance du vote électronique. »

Le vote électronique n'a pas fait l'objet d'une décision du CA pour cette élection

Mandat pour l'Assemblée Générale ordinaire de la S.F.O.C.V.L. du 25/01/2026

Mandat à remplir par chaque membre et membre associé

Je soussigné M. / Mme / Mlle :

n° adhérent :

donne pouvoir à M. / Mme / Mlle :

afin de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la S.F.O.C.V.L. du 25 janvier 2026 afin de prendre part au vote en mes lieux et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à : Le :

Signature du mandant et du mandataire :

Bulletin de vote par correspondance

à envoyer à l'adresse mentionnée en bas de page.

*Un bulletin par membre et / ou membre associé
(1 seule case à cocher par rubrique)*

Je soussigné M. / Mme / Mlle :

n° adhérent :

J'approuve le rapport d'activités 2025 de la SFOCVL présenté à l'AGO du 25/01/2026

Je n'approuve pas le rapport d'activités 2025 de la SFOCVL présenté à l'AGO du 25/01/2026

Je ne me prononce pas sur le rapport d'activités 2025 de la SFOCVL présenté à l'AGO du 25/01/2026

J'approuve le rapport financier 2025 de la SFOCVL présenté à l'AGO du 25/01/2026

Je n'approuve pas le rapport financier 2025 présenté à l'AGO du 25/01/2026

Je ne me prononce pas sur le rapport financier 2025 de la SFOCVL présenté à l'AGO du 25/01/2026

Election au Conseil d'administration :

Emilie LAFRANCE (Lailly en Val 45) OUI NON m'abstiens

Nathalie SASSIER (Saint-Aignan 41) OUI NON m'abstiens

Florian BONNET (nouvel adhérent, 37). OUI NON m'abstiens

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent: